

Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**Date de convocation :**
09/10/2023**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
17/10/2023**Date de publication :**
17/10/2023**Le 16 octobre 2023 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER**Étaient représentés :** Fabrice GUIRAUD par Jean Georges CLAIR et Muriel PAILLER par Anne-Cécile DUCOSSON**Absents :** Anne-Marie CAUSSÉ et Damien OBRADOR**Secrétaire de séance :** Aurore VERDIER**DÉLIBÉRATION N° 2023-95****OBJET : Marchés de travaux de réhabilitation de la gare de Cabanac en espace d'animation de la vie locale et touristique – Avenant n° 1 au lot n° 4 « Plâtrerie - isolation »**

Les modifications introduites par le présent avenant concernent :

1. La mise en œuvre d'isolants en laine de verre en plafonds à l'étage
2. La réparation des surfaces repérées sur place en présence de l'architecte et du maître d'ouvrage des murs de refend afin de faciliter les travaux de peinture.

Ces travaux diffèrent du CCTP qui prévoyait des isolants biosourcés (cf art. 2.5 et 2.9) et des réparations ponctuelles au plâtre (cf art. 2.12).

Cette proposition induit une moins-value de 180,26 € HT soit 216,31 € TTC.

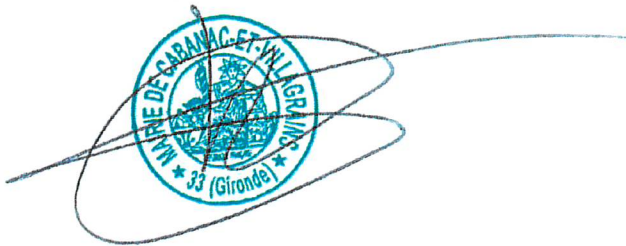
Le nouveau marché se monte à 19 819,74 € HT pour 23 783,69 € TTC.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant n° 1 au lot n° 4 « Plâtrerie - isolation » attribué à l'entreprise GPM pour un montant de – 180,26 € HT soit – 216,31 € TTC et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR : 17**CONTRE :** 00**ABSTENTION :** 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 16 octobre 2023

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. Verdier", is written over the text "La secrétaire de séance".

Aurore VERDIER